

## Témoignage historique et hagiographie dans le procès de canonisation de Louis d'Anjou

---

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la sainteté n'est proclamée qu'au terme d'une procédure pontificale qui comporte une enquête sur la vie, les mérites et les miracles de celui dont on veut faire aboutir la cause. Ces nouvelles dispositions nous valent un nouveau type de document : les procès de canonisation où se trouvent consignées les dépositions de nombreux témoins. La figure du saint se profile à travers l'image qu'en donne la mémoire de ceux qui ont vu et connu le personnage. Il est bien évident que tous ne l'ont pas approché de la même manière et que tous n'ont pas vécu également dans sa familiarité. La comparaison des témoignages est bien sûr une entreprise séduisante. Certains sont d'une étonnante précision et d'une véracité telle que l'historien tend à leur donner une place privilégiée. D'autres sont vagues, abstraits et déjà convenus. Ces derniers ont une saveur hagiographique. Dès lors se pose la question : pourquoi et comment, à la même date et dans la même ville, certains évoquent avec force des souvenirs historiques, alors que d'autres ont déjà transformé la vie d'un saint en légende ?

L'enquête sur la vie et les mérites de Louis d'Anjou, faite à Marseille, en 1308, un peu plus de dix ans après la mort du prince angevin, franciscain et évêque de Toulouse, permet de confronter 33 dépositions<sup>1</sup>. La prodigieuse diversité que le nombre des témoins semble promettre est en fait corrigée par la forme de la procédure d'enquête. Les commissaires

---

1. Le procès de canonisation est édité dans *Analecta Franciscana*, t. VII, ad Claras Aquas, Quaracchi-Firenze, 1951, in-8°, LXIX - 468 p.

chargés de recueillir les dépositions laissent rarement les témoins bavarder à leur guise. Ils les interrogent en suivant un questionnaire élaboré à l'avance. Le jeu de la mémoire n'est pas absolument libre. Elle est sollicitée sur une série de faits à propos desquels le témoin a toute latitude de confirmer ou de rectifier les propositions du canevas ou du schéma préparatoire. Dans le meilleur cas la déposition comporte le récit circonstancié de l'épisode auquel le texte du schéma faisait allusion. Aussi, est-il nécessaire de comprendre que les rapports entre les souvenirs historiques et l'hagiographie sont ici plus complexes puisqu'il y a un intermédiaire, le schéma préparatoire, dont la valeur historique et hagiographique est à scruter soigneusement.

#### 1) LE PROCÈS ET LE CANEVAS DE L'ENQUÊTE.

La bulle *Ineffabilis providentia Dei* du pape Clément V, reproduite en tête du procès, donnait pouvoir, le 1<sup>er</sup> août 1307, à Guy, évêque de Saintes, et à Raymond, évêque de Lectoure, pour enquêter sur la vie et les miracles de Louis d'Anjou. Aussi, Durand, évêque de Marseille, les évêques de Provence et le Conseil de la ville de Marseille qui entendent promouvoir la cause du prince angevin, désignent-ils, le 23 février 1308, lors d'une cérémonie qui a lieu dans le chœur de la cathédrale, une commission de cinq procureurs ou promoteurs chargée d'assister les deux évêques dans leur mission. Les membres en sont tous marseillais : deux chanoines, Raymond Gilles et Raymond Viridis, deux laïcs, un chevalier Geoffroy Ricani et un damoiseau Pierre Bermond de Saint-Félix et enfin Hugues de Font, également citoyen de la ville de Marseille. Aucun de ces procureurs ou promoteurs n'a fait partie de l'entourage de Louis d'Anjou. On peut l'affirmer avec certitude, car les témoins qui déposent au procès, donnent à l'occasion le nom des membres de la maison du prince et jamais ils ne font la moindre allusion à aucun d'entre eux. D'ailleurs ces promoteurs et procureurs n'apparaissent pas comme témoins, ce qui laisse entendre qu'ils n'ont rien à dire sur le fond, moins encore que les derniers interrogés, dont la contribution est déjà très mince.

Le rôle des promoteurs et procureurs est clairement expliqué lors de la cérémonie du 23 février qui ouvre l'enquête. Ils s'offrent « de donner par écrit, aux seigneurs évêques chargés de l'enquête des chapitres sur lesquels ils pourront et devront interroger les témoins qu'ils entendent produire pour faire la preuve de la véracité de leurs affirmations, de manière que par les dépositions, l'exactitude de ces chapitres soit rendue manifeste »<sup>2</sup>. Les évêques commissaires acceptent pour leur part de recevoir ces chapitres et d'examiner les témoins cités. La commission de promoteurs a pour charge de rédiger le schéma préparatoire qui guide les interrogatoires et de fournir les témoins. Ils doivent apporter les éléments de la preuve. Ils font effectivement ce qu'ils avaient promis puisque les préliminaires du procès comportent une liste de témoins et un canevas divisé en 55 chapitres<sup>3</sup>. Ce travail est achevé le 26 février et l'audition peut commencer le dernier jour de ce même mois.

Le schéma qui dirige l'enquête pose de délicats problèmes. Il suit la vie de Louis d'Anjou, étapes après étapes, et, quoique sommaire, il est précis et le plus souvent exact. En fait, les promoteurs et les procureurs de la cause qui n'ont pas connu Louis d'Anjou, ne semblaient pas être en mesure de dresser ce catalogue de questions. Ainsi, le chapitre III du canevas déclare que, dès les débuts de sa captivité en Catalogne, Louis d'Anjou fit preuve de la plus grande assiduité dans la prière et l'oraison. Parmi les témoins qui déposent, quatre seulement ont vécu longuement auprès du prince angevin pendant cette période. Deux sont des laïcs qui ne savent rien sur ce sujet. Deux témoins seulement, deux franciscains, le confesseur et le maître en philosophie et théologie, peuvent effectivement déclarer qu'il en était bien ainsi. Or, ces deux religieux sont évêques dans

---

2. *Analecta*, p. 9 : *Et incontinenti prefati procuratores seu instructores obtulerunt se paratos in scriptis capitula sua tradere predictis dominis inquisitoribus, super quibus testes, quos intendunt producere ad probandum ipsa capitula, possint et debeant examinari, ita quod per eorum depositiones veritas de predictis appareat manifesta.*

3. Le canevas est édité dans *Analecta*, p. 11-19.

le royaume de Naples. On pourrait multiplier les exemples et remonter ainsi au témoin parfois unique d'un geste dont le canevas fait pourtant mention.

Cela ne signifie pas pour autant que la commission ait procédé à une sorte d'enquête préalable auprès d'un grand nombre de compagnons du saint pour rédiger son questionnaire. La preuve en est vite faite. Les trois meilleurs témoins : François Brun, autrefois confesseur de Louis, Pierre Scarrier, son maître, et Bermond de Roca, un damoiseau qui a été son serviteur le plus proche pendant presque toute sa vie, ont à faire trop de rectifications aux affirmations péremptoires du schéma préalable pour que l'on puisse croire qu'ils aient participé à ce travail. En fait la commission pouvait utiliser la rumeur publique — nous essayerons plus loin de cerner exactement son contenu — qui s'attachait déjà aux vertus de Louis. On a quelques raisons de croire qu'elle était trop imprécise. Enfin les procureurs et promoteurs pouvaient s'adresser à quelques membres de la maison de Louis.

En effet, lorsqu'on lit la déposition d'un bon témoin, Guillaume de Cornillon par exemple, on remarque que ce franciscain qui n'a vécu dans l'entourage de Louis d'Anjou que dans les deux dernières années de sa vie, a connaissance par ouï dire de presque tout ce dont il n'a pas eu l'expérience directe. Ainsi, au chapitre XV, le schéma rapporte que Louis d'Anjou a embrassé un lépreux. Presque tous les témoins importants de la vie du prince angevin le savent et aucun n'a été présent à la scène, à l'exception de Robert, duc de Calabre, frère du saint, qui fait déposer en son nom frère Adam, franciscain. Tous connaissent le geste, parce que Robert en a fait le récit, et certains ne manquent pas de dire qu'ils tiennent de lui ce qu'ils savent à ce sujet. L'entourage de Louis d'Anjou s'est composé au plus de quelques dizaines de personnes qui, depuis la mort de leur maître, ont eu le temps d'échanger leurs informations et leurs souvenirs <sup>4</sup>.

---

4. Sur l'entourage du saint, cf. J. PAUL, *Saint-Louis d'Anjou, franciscain et évêque de Toulouse dans Cahiers de Fanjeaux*, 7, p. 59-90.

L'analyse la plus minutieuse permet vraisemblablement d'identifier ceux des compagnons qui ont participé à l'élaboration du questionnaire. Les petites erreurs et le léger gauchissement de l'interprétation de certains aspects de la vie du saint sont de bons indices. Au chapitre XVI, le canevas fait état de la conversion de Juifs et de Sarrasins, en Catalogne. Les trois meilleurs témoins nient le fait pour ce qui est des Sarrasins. Les autres l'ignorent également à l'exception de Guillaume de Cornillon qui croit à la véracité de tout le chapitre, alors qu'il n'a pas été témoin visuel, parce qu'il a entendu rapporter les faits par un frère convers du couvent des franciscains de Marseille qui avait été en ce temps là, comme laïc, au service de Louis d'Anjou. Or, ce frère convers, qui dépose à son tour, nie lui aussi le fait pour ce qui est des Sarrasins. Guillaume de Cornillon s'est mépris et son erreur se retrouve dans le schéma.

Le chapitre II du canevas fait l'éloge des qualités intellectuelles de Louis et ce savoir acquis en si peu de temps suggère que cette science est un don de Dieu. Cette idée est ouvertement désobligeante pour ceux qui ont eu à cœur de donner une bonne formation à Louis d'Anjou pendant ses années de captivité. Il est difficile de réfuter une pareille allégation dans un procès de canonisation. Le confesseur ne dit rien. Pierre Scarrier, le maître, se borne à exposer le programme d'études qu'il a fait suivre à son élève. Bermond de Roca, laïc et par conséquent illettré, fait une stupéfiante évocation des progrès du prince dans l'usage oral du latin au fil des années. Ces dépositions concrètes sont la négation du thème spirituel. Par contre, divers Frères Mineurs se font l'écho de cette science infuse : Frère Fortis, fort lourdement, Frère Guillaume de Saint-Marcel, Frère Pierre Cocardi et Raymond Gauffridi, ancien ministre général des Frères Mineurs. Il en va de même dans la déposition de Guillaume de Sabran, abbé de Saint-Victor de Marseille, dans celle du frère convers du couvent des franciscains de Marseille et dans celle de Raymond des Baux, viguier de Marseille. L'étude des différentes formulations — trop longue à exposer dans le détail — permet de conclure que ce thème, assez répandu dans Marseille et ailleurs, figure dans le schéma préalable sous l'inspiration de Raymond Gauffridi dont on connaît les tendances spirituelles.

Dès lors, la rédaction du schéma s'explique de la manière la plus simple. Les promoteurs et procureurs qui ne connaissaient Louis d'Anjou qu'à travers des récits se sont fait aider par des franciscains qui avaient été proches de Louis d'Anjou et qui résidaient au couvent de Marseille : Guillaume de Cornillon et Raymond Gauffridi. Ainsi s'explique que ce schéma porte la marque d'un franciscanisme outrancier et qu'il donne parfois du saint une image orientée.

## 2) ENQUÊTE ET HAGIOGRAPHIE.

Le schéma préalable, à plus d'un égard, joue le rôle de premier chaînon dans la constitution de la légende. Cela tient à sa forme autant qu'à son esprit.

Le canevas est un résumé, c'est-à-dire qu'il élimine l'évocation des circonstances et la description des scènes. Ainsi, le chapitre XVI, sur le baiser au lépreux, compte exactement huit mots en latin. Il peut se traduire comme suit : « Une fois, monseigneur Louis est allé au devant d'un lépreux et l'a embrassé avec humilité<sup>5</sup>. » Ce baiser, sorti de son contexte, est déjà stéréotypé. C'est l'affirmation d'une solide certitude que n'embarrasse par l'ignorance des péripéties. Cela se comprend, car pour prouver la sainteté, le geste suffit. Le long récit de Frère Adam, pour le compte de Robert, duc de Calabre, est d'ailleurs suspect, tant il porte la marque d'une réélaboration marquée par l'exemple de François d'Assise. Le rôle du schéma est certes d'éveiller les souvenirs, non pas parce que les commissaires seraient friands de détails ou désireux de restituer la figure historique du saint, mais parce qu'ils peuvent à travers les faits longuement décrits par les témoins, se persuader de l'exactitude des affirmations presque générales du canevas. Ce que les évêques enquêteurs obtiennent des témoins, c'est qu'ils confirment avec leurs souvenirs historiques une légende en voie de formation.

---

5. *Analecta*, p. 12 : *Semel uni leprose obvius fuit, eum humiliter osculatus*. Le récit de frère Adam est *ibid.*, p. 95.

Par son caractère de résumé, le schéma préalable élimine un grand nombre de petits faits vrais qui tempèrent de leur réalité l'affirmation des grandes vertus religieuses. Selon le canevas, Louis d'Anjou n'a jamais voyagé à cheval, même après sa consécration épiscopale. Se contenter d'une mule était faire preuve d'humilité. Bermond de Roca confirme en gros le fait et signale deux exceptions justifiées par les circonstances. Le schéma a généralisé alors que la vertu du saint n'avait pas besoin d'une aussi lourde démonstration. Il y a plusieurs autres exemples qui font tous perdre à la figure de Louis d'Anjou sa vivacité et sa vérité. Bermond de Roca dont la déposition est un modèle de précision pour les choses concrètes rectifie ces petites erreurs<sup>6</sup>. Par ces traits, un peu appuyés, les rédacteurs du schéma laissent entrevoir qu'ils n'ont pas su se dégager de l'idée convenue qu'un saint est saint en tout et dès sa jeunesse. Cet aspect de l'hagiographie est bien connu.

Le schéma, et c'est plus important, donne du comportement de Louis d'Anjou une interprétation qui prouve que la vie du prince angevin a été méditée et repensée sur le modèle de celle de François d'Assise. L'étude est ici très complexe, car il est vrai que Louis a pris François pour exemple et qu'il en a imité les gestes. Cependant, dans le schéma, il vient se surajouter une assimilation mentale ou littéraire qui est, elle, arbitraire. Les précisions des meilleurs témoins brisent volontairement ou non ces rapprochements indus. Ainsi, le malencontreux problème de la conversion des Sarrasins est vraisemblablement la répercussion sur Louis de la mission en Orient de François. C'est dans la présentation de l'attitude de Louis d'Anjou devant la présence féminine que le recours à la Vie de saint François par saint Bonaventure est le plus évident. Le schéma prétend qu'on n'a jamais vu Louis en conversation seul avec des femmes, qu'il ne prenait aucun plaisir à les voir et qu'il se rendait dans les monastères de moniales pour faire des exhortations très salutaires. Le schéma est pourtant obligé de faire des réserves à cause de la mère et des sœurs de Louis.

---

6. La déposition de Bermond de Roca occupe *ibid* les p. 32-42.

Or, les meilleurs témoins, tout en reconnaissant l'éloignement de Louis à l'égard de la société féminine sont obligés de présenter les choses sous un tout autre aspect. Un fils de roi ne peut, surtout dans sa jeunesse, fuir toute présence féminine, même s'il s'efforce d'y échapper. De plus, le geste de rupture, Louis l'accomplit vis-à-vis de sa mère et de sa sœur auxquelles il refuse un baiser, ce qui n'a aucun exemple dans la vie de François. Enfin les prédications dans les monastères de moniales semblent assez rares. Bref le trait historique est sensiblement différent de celui élaboré dans le schéma. Il y a d'autres exemples de la même transposition dont on peut conclure que le canevas a ce trait caractéristique de l'hagiographie qui est d'assimiler le comportement de saints proches l'un de l'autre. C'est également la preuve de l'empreinte franciscaine sur le même texte<sup>7</sup>.

Le schéma paraît enfin perméable à la dévotion spirituelle qui naît autour du souvenir de Louis d'Anjou. Aucun des meilleurs témoins, nous l'avons vu, ne prête attention au thème de la science infuse du prince angevin, car ils ont des faits à rapporter. Dans la bouche de Raymond Gauffridi l'affirmation, fort nuancée et très habilement présentée, a un sens évident. L'ancien ministre général des Frères Mineurs veut dire que le rayonnement de Louis n'est pas le fruit d'études universitaires ou autres, mais de la grâce et de la prière. C'est une opinion à verser au dossier des controverses qui opposent à l'intérieur de l'ordre franciscain les partisans de l'étude et ceux de la contemplation. Certains des franciscains qui déposent sur ce sujet précis ne maîtrisent pas bien ce thème spirituel. Ils en donnent une version qui trahit la réflexion rationnelle, le commentaire scolaire et la pesanteur humaine. Ainsi, frère Fortis, le plus lourd des témoins, déclare que l'influx de la grâce est évident puisque Louis, au sortir de sa captivité, en savait plus long que ses maîtres. Les autres religieux témoignent plus ou moins dans ce sens, montrant ainsi qu'ils ne saisissent pas le sens d'un thème élaboré dans un milieu spirituel.

---

7. Sur ce point, cf. J. PAUL, *Évangélisme et franciscanisme chez Louis d'Anjou*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, 8, p. 375-401.



On comprend cet aveuglement chez un frère convers du couvent de Marseille, on l'admet moins chez d'autres. Or, l'idée spirituelle est parfaitement exposée par Guillaume de Sabran, abbé de Saint-Victor à Marseille, et par Raymond des Baux qui est pourtant un laïc. La déposition du viguier de Marseille est particulièrement révélatrice. Il déclare « qu'il avait entendu de la bouche de religieux et de lettrés que Monseigneur Louis, pendant sa captivité, avait acquis beaucoup de savoir et une grande science dans diverses disciplines, au point qu'il avait entendu dire par ces mêmes personnes qu'eu égard à son âge et à la brièveté du temps, sa science semblait infuse par un don de Dieu »<sup>8</sup>. Bref Raymond des Baux, qui n'en a pas l'expérience et qui, comme laïc, ne peut en juger, ne fait que rapporter ce qu'il a entendu dire. Il le fait avec assez de précision pour que nous puissions conclure qu'il y a là une élaboration de religieux et de savants, ce qui est normal vu la qualité du thème. L'abbé de Saint-Victor déclare également qu'il a entendu émettre la même opinion par beaucoup<sup>9</sup>. Pour nous historiens, c'est la touche que les Spirituels franciscains ajoutent à la mémoire de Louis d'Anjou. On a quelques raisons de penser, ne serait-ce qu'à cause de la présence de Raymond Gauffridi à Marseille, que cette fabulation savante et spirituelle est liée au couvent des franciscains et au monde religieux et aristocratique de Marseille. Elle est pourtant déjà assez répandue pour qu'elle trouve un écho aussi précis chez un laïc. La légende a dépassé l'enceinte du cloître, c'est pour nous ce qui compte.

### 3) IGNORANCE ET RUMEUR PUBLIQUE.

Les faits connus par ouï-dire et la rumeur publique tiennent plus de place encore dans les dépositions des témoins qui n'ont de la maison de Louis d'Anjou qu'une expérience personnelle épisodique ou de ceux qui

---

8. *Analecta*, p. 96 : *Tunc audivit per viros religiosos et alios homines litteratos quod ipse dominus Ludovicus in obsidiatu multum et magnam scientiam in diversis scienciis acquisiverat, ita quod audivit ab illis quod secundum suam etatem et temporis brevitate a Deo videbatur infusa.*

9. *Analecta*, p. 77 : *Ita profecit in diversis scienciis, quod secundum quod ipse audivit a multis videbatur magis habuisse a divine gracie infusione quam humana acquisitione.*

ne l'ont pas connu du tout. L'étude de ce que les uns et les autres savent par des récits nous entraînerait trop loin et ne nous ferait pas sortir du groupe, assez étroit, des familiers du prince angevin. Il n'en va pas de même de la rumeur publique, élément décisif de la constitution de l'hagiographie, ne serait-ce que par l'importance qu'elle revêt aux yeux des promoteurs et procureurs qui lui ont consacré le chapitre LV et dernier du schéma. Les différents témoins déposent au terme de l'interrogatoire sur la réputation publique de sainteté qui s'attache à la mémoire de Louis d'Anjou, à Marseille et en Provence.

Certains témoins font usage de la *vox publica* en dehors de ce dernier chapitre du canevas. C'est le cas surtout d'Elzéar de Lamanon, un laïc, qui a été au service de Louis d'Anjou<sup>10</sup>. Il invoque la rumeur publique pour soutenir que son maître a été le plus docile et le plus humble des enfants de Charles II. Il la prend à témoin lorsqu'il expose que Louis est allé remplacer son père en captivité. La *vox publica* atteste également les progrès intellectuels du prince angevin pendant sa captivité, son éloignement pour la compagnie des femmes et sa chasteté. Les commissaires prennent soin de lui demander ce qu'il entend par rumeur publique et il répond « c'est ce qui est dit par un grand nombre de personnes ». Parmi les autres témoins de telle ou telle période de la vie de Louis d'Anjou le recours à ce qui se dit communément est moins important. Guillaume de Cornillon, un franciscain, se réfère deux fois à l'opinion générale à propos du refus de la compagnie féminine et du renoncement à ses droits héréditaires sur le trône de Naples. Durand de Curateri, un Aixois, confirme par la renommée publique l'austérité de la vie de Louis. Guillaume de Sabran l'évoque lui aussi à propos de l'abandon de son droit à succéder à son père. Si l'on fait le bilan de ce qui se dit partout sur notre prince il y a peu de choses : deux actes effectivement publics, le départ en captivité et le dépouillement, et une certaine opinion sur les vertus personnelles du saint. La rumeur publique est assez pauvre.

---

10. La déposition d'Elzéar de Lamanon occupe les pages 42-50 dans *Analecta*.

Les treize derniers témoins du procès répondent en fait au 55<sup>e</sup> chapitre du canevas, sur la réputation unanime de sainteté de Louis<sup>11</sup>. Ils n'ont rien d'autre à dire. Leurs dépositions sont d'ailleurs comparables à celles des autres témoins sur ce dernier point du canevas. Ces treize derniers témoignages ont le mérite d'être brefs et stéréotypés. Louis était de vie sainte et pure. Il était d'une grande humilité et a fait preuve de beaucoup de détachement devant les biens de ce monde. Ces témoins relèvent encore qu'il a aimé les pauvres et la pauvreté, et qu'enfin Dieu a fait et fait encore beaucoup de miracles en son honneur. De tout cela il y a confirmation par la *vox populi* à Marseille et en Provence. La récolte est moins riche encore. La légende dont ces derniers témoins font état comporte le souvenir d'un jeune prince pieux et bon, assez falot, dont les vraies vertus sont les miracles que Dieu accomplit pour lui sur sa tombe. Le souvenir s'est estompé dans la grisaille alors que le culte est vivant. A ce niveau nous rejoignons probablement la légende populaire du saint. Raymond des Baux dit admirablement les choses, après avoir rappelé qu'en Provence on croit que Dieu fait des miracles à cause de la sainteté de sa vie, il ajoute que « les gens de cette région et de diverses autres contrées disent et soutiennent qu'il est saint, parce que lorsqu'ils invoquent son aide dans leurs difficultés ou leurs infirmités, à cause de ses mérites, des remèdes portant guérison ne tardent pas »<sup>12</sup>. La dévotion, le culte et la légende de surcroît sont étroitement liés au tombeau de Louis d'Anjou, et le souvenir, avec son caractère historique, compte peu.

#### CONCLUSION.

Les souvenirs historiques sont souvent évoqués dans le procès de canonisation de Louis d'Anjou, par les trois témoins principaux d'abord et par les sept ou huit autres qui ont fait partie de l'entourage du prince

---

11. *Ibid.*, p. 116-121.

12. *Ibid.*, p. 97 : *Gentes dictorum locorum et diversarum terrarum dicunt et tenent quod sit sanctus, pro eo quod, invocato ejus auxilio in suis necessitatibus et infirmitatibus, propter ejus merita, salubria remedia consequuntur.*

pendant une période de sa vie. Un peu plus de dix ans après la mort du saint, les souvenirs vécus sont d'une précision et d'une fraîcheur surprenantes. Il n'est guère possible d'ailleurs de mettre en contradiction ceux des uns et ceux des autres. Certains sont plus développés, d'autres se voient de plus de discrétion. Nous avons là des témoignages historiques.

Lorsque nous quittons ce domaine du souvenir vécu pour celui du récit, à travers un intermédiaire au moins, nous voyons apparaître les premiers infléchissements dans la présentation de la vie de Louis d'Anjou. Curieusement ce déplacement d'accents peut parfaitement cohabiter avec un témoignage historique sur des épisodes que le témoin a personnellement connus. Les dépositions de Guillaume de Cornillon et de Raymond Gaufridi sont sur ce point très intéressantes. Le schéma préparatoire de l'enquête qui force à la mise au net d'une trame entière de la vie du saint accuse cette transformation de la biographie en vie de saint. Or, le schéma a un rôle psychologique capital, car là où il n'éveille pas de souvenirs précis il obtient toujours un assentiment sans réserve. A ce titre il diffuse une certaine vie du saint capable de remplir les lacunes de l'information personnelle des témoins.

Le schéma déforme la vie du personnage d'un triple point de vue. Il élimine les petits faits vrais au profit de grandes généralités vertueuses. Il porte la marque d'une tentative d'assimilation de la vie de Louis à celle de François d'Assise. Il permet la manifestation d'une tradition spirituelle.

Les deux premiers aspects de cette transformation sont des phénomènes hagiographiques habituels. Il est néanmoins intéressant de les mettre en lumière dix ans après la mort du personnage. De plus la comparaison entre le canevas de l'enquête et le contenu de la *vox publica* rend indispensable le recours au récit circonstancié, c'est-à-dire à des compagnons de Louis d'Anjou, puisque les promoteurs et procureurs ne l'ont pas connu. La marque franciscaine du schéma s'explique ainsi et le rôle que ces religieux tiennent dans le procès, alors qu'ils n'en ont aucun officiellement<sup>13</sup>.

---

13. Cf. E. Pasztor, *Per la storia di S. Ludovico d'Angio*, Roma, 1955.

L'assimilation un peu abusive de Louis à François d'Assise est le fait de la méditation de religieux franciscains sur la vie de leur illustre frère.

La troisième déformation, celle qui introduit subtilement un thème spirituel dans l'image de Louis d'Anjou laisse entendre que la légende du saint se forme dans un groupe où les Spirituels franciscains ont une audience certaine. La comparaison avec les dépositions des meilleurs témoins permet de se convaincre que ce milieu fervent est marseillais et qu'il n'est pas limité au seul couvent des franciscains. L'image spirituelle de Louis d'Anjou a alors un caractère aristocratique.

La légende populaire, déjà formée, en 1308, au moment du procès, est pauvre en souvenirs réels quant à l'image du saint et, au fond, hagiographique au plus mauvais sens du terme. La réputation de sainteté est liée aux miracles qui se font sur le tombeau de Louis et ailleurs lorsqu'il est invoqué. C'est en fait une dévotion et un culte, dont Marseille est de toute évidence le centre.

Témoignages historiques, transposition franciscaine et spirituelle, légende populaire donnent à leur manière des échos de plus en plus déformés de la vie du saint. C'est la loi du souvenir et du culte. L'historien remarque, avec quelque nostalgie peut-être, que les bons témoins sont en retard sur la dévotion et qu'ils évoquent magnifiquement le passé pour garantir de toute la force de leurs souvenirs la valeur religieuse d'un culte.

Jacques PAUL.